



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 septembre 2023 (18h30)  
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 56	
Membres suppléants	: 23	
Présents	: 30 + 3	
Votants	: 45	
Convocation et affichage	: 21/09/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Jérémy FRAYSSE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON, Pierre GUIRRONNET, Danielle SERILLON.

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Damien BAYLE (pouvoir à Christelle ETIENNE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Laurence DUMAS), Clément CHAPEL (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Yves FRAYSSE (pouvoir à Hugo BIOLLEY), Christian MASSOLA (pouvoir à Thierry LERMET), Catherine MICHALON (pouvoir à Antoinette SCHERER), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Patrick OLAGNE (pouvoir à Martine OLLIVIER), René SABATIER (pouvoir à Jean-Yves BONNET).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELDI, Virginie BONNET-FERRAND, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Gilles DUFAUD, Vincent DUGUA, Cécilia FARRE, Pascal PAILHA, Agnès PEYRACHE, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

**CC-2023-272 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES -  
CONVENTION AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE 2024-2026**

***Rapporteur : Madame Sylvie BONNET***

Le Comité d'Action Sociale est une association qui s'adresse aux personnels, actifs ou retraités des agents de la Ville d'Annonay, d'Annonay Rhône Agglo, du CCAS et du CIAS, ainsi que pour les régies Transports et Eau-Assainissement.

Il porte une action sociale fondée sur des prestations collectives et individuelles commandées prioritairement à des acteurs économiques, associatifs et institutionnels du territoire d'Annonay Rhône Agglo. Ces interventions comprennent notamment l'organisation d'un Arbre de Noël, d'activités collectives, de prestations d'aides aux loisirs. Elles favorisent la cohésion et les liens intergénérationnels entre les agents actifs et les retraités.

La précédente convention de financement entre Annonay Rhône Agglo et le Comité d'action sociale est désormais caduque.

Il est proposé de renouveler cette convention à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour une durée de 3 ans, avec à son issue un renouvellement tacite chaque année, sauf dénonciation préalable de l'une des parties. Le CAS conventionnera également avec la commune d'Annonay, le CCAS d'Annonay et le CIAS d'Annonay Rhône Agglo, selon un calendrier et des modalités techniques et financières identiques.

Pour financer les actions de l'association, chaque entité de la structure mutualisée versera une subvention de fonctionnement au Comité d'Action Sociale.

Cette subvention est calculée en appliquant un coefficient de 0,0064 au traitement brut indiciaire du compte administratif de l'exercice N-2 (exemple : le montant de la subvention 2024 sera calculée avec appui sur le compte administratif 2022), aux différentes entités de la structure mutualisée, dont les régies Eau-Assainissement et Transports. Pour éviter des fluctuations annuelles trop significatives, l'évolution annuelle du montant de la subvention devra rester comprise entre un plancher de -3% de l'année N-1 et +3% de l'année N-1.

Le comité bénéficie en outre de la mise à disposition des locaux rue Eugène Meyzonnier (qu'il occupe déjà) avec la prise en charge des dépenses de fluides.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver la signature de la convention ci-annexée avec le Comité d'action sociale.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le Code General de Fonction Publique,

**CONSIDERANT** le projet de convention ci-annexé,

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée avec le Comité d'action sociale,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et toutes pièces afférentes,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/10/23

Publié le : 05/10/23

Transmis en sous-préfecture le : 03/10/23

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230928-44794-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Le Président

Simon PLENET